



À RETENIR

Lors de l'état des lieux de sortie, si le nettoyage n'est pas réalisé dans le respect de ces consignes, l'OPHIS pourra être amené à faire passer une société dont le coût vous sera refacturé.

RAPPELS

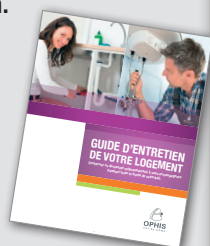
Outre la propreté et le nettoyage du logement, les réparations locatives concernent aussi :

- Les murs : les papiers peints, toiles de verre et peintures abîmés.
- Les revêtements de sol détériorés.
- Les appareils sanitaires cassés ou fêlés.
- Les portes, fenêtres ou serrures abîmées ou faussées.
- Les trous dans les murs ou les cloisons.
- Les vitres cassées ou fêlées.
- Les appareillages électriques.
- Les canalisations d'eau et robinetterie.
- Le débouchage d'un siphon.

Etc...

Pour plus d'infos, voir le document :

Guide d'entretien de votre logement



NB : En cas de sinistre, à défaut de déclaration auprès de l'OPHIS et de votre assurance, les dégâts vous seront imputés lors de votre état des lieux de sortie.



Rédaction : Ophis (Service communication/Pôle maintenance) - Conception graphique : Sergent Paper - Illustration 3D : Speedi Rychi Nylon Communication - Photos : Shutterstock



OPHIS
PUY-DE-DÔME

OPHIS CONTACT
04 73 41 16 16

32 rue de Blanzat CS 10522
63028 Clermont-Ferrand Cedex 02
ophiscontact@ophis.fr
www.ophis.fr



LES INCONTOURNABLES D'UN LOGEMENT PROPRE

Vous quittez votre logement ?
Vous êtes tenu de laisser les lieux
en bon état d'entretien et de propreté.

Ce document vous accompagnera pour restituer le logement et ses annexes selon le niveau de propreté attendu par votre bailleur.



Je vérifie tous les points suivants



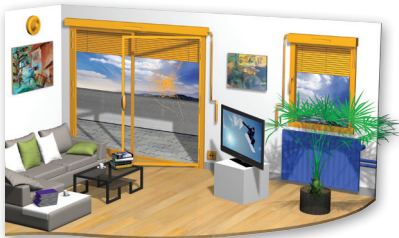
Sols

- Propres et nettoyés, sans traces ; ne pas oublier le dessus des plinthes et les angles de la pièce.
- Ne pas cirer les sols.



Fenêtres - Portes fenêtres Portes - Placards (dont les encadrements et les vitres intérieures et extérieures)

- Nettoyer, enlever les traces (penser aux traces de doigts à hauteur d'enfants par exemple), ne pas oublier les poignées.
- Dessus de portes, de fenêtres.
- Les encadrements, gorges et rainures des fenêtres et portes-fenêtres, rails de placards.
- Bien enlever les adhésifs anciens (pattes autocollantes qui tiennent les rideaux par exemple).
- L'intérieur du volet roulant.
- Dépoussiérer les grilles de ventilation des fenêtres.



Murs et peintures (sauf plafonds, enduits projetés et papiers peints)

- Lessiver les murs si besoin (par exemple dans la cuisine si les graisses se sont accumulées), surtout ne pas utiliser de produit ou éponge abrasifs.
- Ne pas oublier de retirer les toiles d'araignées dans les angles.
- Pensez-y** : pas de stickers sur les murs.



Equipements électriques : prises, interrupteurs et thermostat d'ambiance

- Ces éléments n'aiment pas trop l'humidité mais il est indispensable de les nettoyer et d'enlever notamment les traces de doigts.
- Ne pas laisser ses lustres lors de son départ.
- Laisser les douilles à chaque point lumineux.



Pièces d'eau : baignoire, lavabo, WC, évier de cuisine

- Pare-douche. **Un conseil** : utiliser du vinaigre blanc pour faire disparaître les traces de calcaire.
- Bien nettoyer les siphons et les déboucher le cas échéant.
- Nettoyer tous les joints régulièrement pour éviter l'apparition de moisissures.
- Lessiver les meubles sous évier et lavabo pour ôter les traces de graisse et/ou poussières accumulées.
- Penser à l'arrière du meuble sous évier.
- Dépoussiérer les tuyauteries.
- Nettoyer les bouches de ventilation, les appliques ou néons.



Chauffage et tuyauterie

- Dépoussiérer les radiateurs et leurs tuyaux d'alimentation.
- Dépoussiérer la chaudière (dessus et extérieur uniquement).
- Laisser le flexible de gaz en place ainsi que le bouchon sur le robinet.
- Pensez-y** ! Le flexible de gaz et le robinet d'arrêt reçoivent souvent des éclaboussures de graisse, ils doivent être nettoyés.



Loggias, balcons, garages, caves, celliers

- Ces endroits sont à débarrasser (claustras, filets de protection et autres éléments ajoutés), balayer, et nettoyer.



Jardins

- Ils doivent être propres : pas de papiers, pas d'encombrants. Les dalles de terrasse et des allées doivent être desherbées.
- Les espaces verts doivent être entretenus : gazon tondu, haies et arbustes taillés.
- Pensez-y** ! Les encombrants doivent être déposés à la déchetterie, et non pas dans le local poubelles.



Boîtes-aux-lettres

- Ne pas laisser d'autocollant ni résidus de colle sur la boîte aux lettres, ni traces de marqueur.
- Rappel** : suite à votre déménagement, vous êtes tenu de laisser les parties communes propres (palier + porte palière).



Bien vivre ensemble

En suivant quelques règles simples, contribuons tous à créer un environnement où il fait bon vivre, sans déranger notre voisinage.

- Ne pas faire de bruit, ni de travaux, entre 22h et 7h,
- Nettoyer les salissures faites dans les parties communes lors du déménagement,
- Ne pas encombrer les parties communes,
- Evacuer ses déchets et encombrants en déchèteries : pas dans le local poubelle,
- Demander une autorisation préalable pour se garer.